

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CVALETTI Véronique, Maire,
HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, GENON Francis, adjoints,
JULIEN Louise, BEDU Didier, BONTE Alexandre, GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, conseillers.

Procurations : OLY Frédéric donne procuration à HURAUX Patrice
JOURDAIN Valérie donne procuration à CVALETTI Véronique

Secrétaire de séance : JULIEN Louise

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 11

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019

2019/16 : Tarif eau.

Il est proposé de prévoir une augmentation de la part communale à hauteur de 0.151€ le m³ dans la continuité de prévision de travaux sur un réseau d'eau potable vieillissant. La part communale consommation passerait à 2.23€ HT le m³. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions) de procéder à ladite augmentation à partir du 01 juin 2019.**

2019/17 : Tarifs communaux 2019

Mme le Maire rappelle les différents tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les différents tarifs communaux : location de la salle communale, concessions cimetière.

2019/18 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019.

Mme Cavaletti présente le tableau des taxes locales proposé par les services fiscaux pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés de ne pas augmenter le taux des taxes :

- Taxe d'habitation →21.57 %
- Taxe sur le foncier bâti→10.97 %
- Taxe sur le foncier non bâti →28.81 %

Pour un produit fiscal brut attendu de **152 418€**

Il est rappelé qu'un prélèvement d'un montant de 31 773€ doit être prévu au compte 739221. Cette somme correspond au prélèvement GIR : garantie individuelle de ressources : « un dispositif de fonds de garantie individuelle de ressources afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP » (recette liée à la réforme de la taxe professionnelle) Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de ne pas procéder à l'augmentation des taux proposés avec un produit fiscal net attendu pour la commune de 152 418€- 31 773€= **120 645€.**

2019/19: EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE D'EAU POTABLE DE FEIGNEUX :

Après examen et après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité des présents et représentés votent le budget primitif 2019 du service de distribution d'eau potable de Feigneux selon les modalités suivantes :

Section d'exploitation

Dépenses : 35 062.77€

Recettes de l'exercice : 35 062.77€

Section d'investissement dépenses/recettes :

Dépenses :

Dépenses totales : **51 628 €**

Recettes :

Recettes totales **64 056€**

Le budget eau potable de la commune de Feigneux, exercice 2019 est excédentaire en recette d'investissement.

Budget communal 2019.

2019/20: EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019:

Après examen et après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité des présents et représentés votent le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

✓ Section de fonctionnement : 328 586.30€

✓ Section d'investissement : 756 196.10€

Les opérations inscrites en investissement sont :

| Désignation opération | Dépenses € | Recettes € | Reste à charge € |
|---|--|--------------------|------------------|
| Matériel/mobilier | 8 126.42 | - | 8 126.42 |
| Issues de secours mairie/école | 8 000.00 | - | 8 000.00 |
| Aménagement eaux pluviales rue du Larris Goguet | 30 000.00 | Etat 9 830.00 | 20 170.00 |
| Acquisition écran salle | 2 000.00 | FO3DR* 1 100.00 | 900.00 |
| Etude sécurité RD50 | 10 775.90 | - | 10 775.90 |
| Fibre optique | 75 000 payable en 5 fois soit 15 000.00 | - | 5x15 000.00 |
| Remplacement chaudière | 15 000.00 | - | 15 000.00 |
| Extension bibliothèque | 51 000.00 | Etat 24 967.58 | 26 032.42 |
| Rénovation thermique de la salle communale | 55 912.40 | Etat 20 000.00 | 35 912.40 |

* Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité via le Sénateur Olivier PACCAUD

Mme le Maire précise que l'opération fibre s'élève à environ 75 000€. Il est possible de solliciter le SMOTHD pour un paiement de la fibre en 5 fois. Le conseil municipal demande à Mme le Maire de demander cet échelonnement financier.

Concernant le dossier de l'aménagement Place E Huraux, sécurisation de la traversée de Feigneux avec enfouissement coordonné des réseaux du 07 rue de Crepy au 06 Grande Rue- phase2- (coût total HT estimé à environ 457 000€), Mme le Maire rappelle que l'ensemble de l'opération a été formulé en plusieurs sous-projets ayant fait chacun l'objet de demande de subventions. Le tableau récapitulatif ci-dessous fait état des plus gros postes engagés dépenses et recettes prévisionnelles.

***Aménagement place Elisabeth Huraux/ sécurisation au droit de la place/
enfouissement coordonné des réseaux –phase2-***

| <i>Place E Huraux et aménagement sécurité traversée de Feigneux-RD50</i> | Coût prévisionnel HT€ | Subventions € octroyées |
|---|------------------------------|---|
| Aménagement des eaux pluviales place E. Huraux | 146 903.33 | Etat 58 761.40 |
| Aménagement paysager place E.Huraux | 15 220 | Etat 3 805 |
| Réaménagement du parking place E. Huraux | 54 433.84 | Etat 27 216.92 |
| Enfouissement coordonné réseaux phase 2 | 155 715.00 | Département : 66 000 (phase1et2) Sezeo : 37 502.88 |

Une participation exceptionnelle du Conseil Départemental à hauteur de **88 000€** a été octroyée pour ce grand projet

A ce jour, restent en attente de notification deux recettes :

- 1- Subvention Etat : Mobilier urbain : Dépense estimée : 21 475€ recette : 8 590€
- 2- Participation exceptionnelle de la Région : 49 000€

Comme annoncé l'an dernier, les différents travaux réalisés sur la commune de Feigneux/Morcourt ont été auto financés, la commune n'a plus aucun emprunt en cours. Afin de maintenir un budget équilibré, le recours à l'emprunt est proposé.

2019/21 : Emprunt.

Au regard du budget prévisionnel établi, Madame le Maire propose de faire appel à un emprunt à hauteur de 270 000€. Une demande a été formulée auprès d'une banque qui propose un taux à 1.64% sur une durée de 20 ans. L'annuité serait, capital et intérêt d'environ 15 950€/ an. Cela correspondrait à une dépense d'environ 33.50€ / habitant et par an pendant 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide de faire un emprunt à hauteur de 270 000 € sur 20 ans. D'autres banques seront sollicitées.

L'assemblée donne également à Mme le Maire pouvoir de signature pour cette demande de prêt et tout document afférent à cette affaire.

2019/22 : Convention entre la commune de Feigneux et les communes de Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont concernant la location de deux modules à l'école maternelle de Feigneux.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention financière avait été établie pour la location de 2 modules à l'école maternelle de Feigneux avec les communes de Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont. Celle-ci était valable pour l'année scolaire 2017/2018. Or, il est nécessaire de renouveler cette convention de septembre 2018 au 22 février 2019, date de l'enlèvement desdits modules.

De la même manière, la commune de Feigneux a pris en charge financièrement, la location de cette période et l'enlèvement des modules.

Les 3 communes ont décidé de participer financièrement à part égale.

Aussi, le solde restant dû est de 6 508.80€ /3= **2 169.60€.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous autres documents afférents à cette affaire.

Fin de séance 21h40.

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
Tel : 0344590305 / Fax : 0344872546

Note de synthèse brève et synthétique retraçant les informations essentielles de la commune de FEIGNEUX Exercice 2019

Vu les dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) relative à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Vu les articles L 2313-1, 3313-1 et L4313-1 du Code Général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes,

Madame le Maire rappelle l'obligation faite aux communes (quelle que soit leur population) de joindre une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en connaître les enjeux

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

✓ Le vote d'un budget répond à quelques principes :

- 1- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.
- 2- La commune ne compte pas un budget mais 3 :
 - Budget général : communal
 - Budget eau potable
 - Budget CCAS
- 3- Chaque budget doit être équilibré en fonctionnement comme en investissement
- 4- Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
- 5- La commune ne peut, contrairement à l'Etat emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

✓ Affectation du résultat :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 20 675.19€
- Résultats antérieurs reportés : 118 235.50€
- Résultat à affecter : 138 910.69€

Solde d'exécution d'investissement : 41 589.94€



Solde des Restes à réaliser : - 156 742.33€

L'affectation du résultat se décompose de la façon suivante :

- Affectation en réserve R1068 en investissement recette : 115 152.39€
- Report en fonctionnement : R002 :23 758.30€

1- Composition des charges de fonctionnement :

| Charge de fonctionnement | 2019 € |
|------------------------------------|-------------------|
| Charge à caractère général | 155 922.51 |
| Charge de personnel | 44 100 |
| Autres charges de gestion courante | 70 155 |
| Atténuations de produits | 31 773 |
| Dotations amortissement | 1060 |
| Charges financières | 1 200 |
| Dépenses imprévues | 15 775.79 |
| Virement section investissement | 8 600 |
| Total | 328 586.30 |

2- Produits de fonctionnement

| Produits de fonctionnement | 2019 € |
|-------------------------------------|-------------------|
| Produits de services | 15 560 |
| Impôts et taxes | 155 418 |
| Dotations et subventions | 108 800 |
| Autres produits de gestion courante | 25 050 |
| Excédent antérieur reporté | 23 758.30 |
| Total | 328 586.30 |



3- Les impôts et taxes sont les ressources les plus importantes de la collectivité.

Depuis 2001, les taux communaux n'ont pas augmenté.

| | Taux communaux % | Produit correspondant 2019 en € prévisionnel |
|------------------------|---------------------|--|
| Taxe habitation | 21.57 | 99 265 |
| Taxe foncière bâti | 10.97 | 29 586 |
| Taxe foncière non bâti | 28.81 | 23 567 |
| CFE | - | - |
| Total | | 152 418 |

✓ **Section d'investissement : 756 196.10€**

Les opérations inscrites en investissement sont :

| Désignation opération | Dépenses € | Recettes € | Reste à charge € |
|---|--|--------------------|---------------------|
| Matériel/mobilier | 8 126.42 | - | 8 126.42 |
| Issues de secours mairie/école | 8 000.00 | - | 8 000.00 |
| Aménagement eaux pluviales rue du Larris Goguet | 30 000.00 | Etat 9 830.00 | 20 170.00 |
| Acquisition écran salle | 2 000.00 | FO3DR* 1 100.00 | 900.00 |
| Etude sécurité RD50 | 10 775.90 | - | 10 775.90 |
| Fibre optique | 75 000 payable en 5 fois soit 15 000.00 | - | 5x15 000.00 |
| Remplacement chaudière | 15 000.00 | - | 15 000.00 |
| Extension bibliothèque | 51 000.00 | Etat 24 967.58 | 26 032.42 |
| Rénovation thermique de la salle communale | 55 912.40 | Etat 20 000.00 | 35 912.40 |



* Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité via le Sénateur Olivier PACCAUD

Mme le Maire précise que l'opération fibre s'élève à environ 75 000€.

Il est possible de solliciter le SMOTHD pour un paiement de la fibre en 5 fois. Le conseil municipal demande à Mme le Maire de demander cet échelonnement financier.

Concernant le dossier de l'aménagement Place E Huraux, sécurisation de la traversée de Feigneux avec enfouissement coordonné des réseaux du 07 rue de Crepy au 06 Grande Rue- phase2- (coût total HT estimé à environ 457 000€), Mme le Maire rappelle que l'ensemble de l'opération a été formulé en plusieurs sous-projets ayant fait chacun l'objet de demande de subventions. Le tableau récapitulatif ci-dessous fait état des plus gros postes engagés dépenses et recettes prévisionnelles.

Aménagement place Elisabeth Huraux/ sécurisation au droit de la place/ enfouissement coordonné des réseaux –phase2-

| Place E Huraux et aménagement sécurité traversée de Feigneux-RD50 | Coût prévisionnel HT€ | Subventions € octroyées |
|--|------------------------------|---|
| Aménagement des eaux pluviales place E. Huraux | 146 903.33 | Etat 58 761.40 |
| Aménagement paysager place E.Huraux | 15 220 | Etat 3 805 |
| Réaménagement du parking place E. Huraux | 54 433.84 | Etat 27 216.92 |
| Enfouissement coordonné réseaux phase 2 | 155 715.00 | Département : 66 000 (phase1et2) Sezeo : 37 502.88 |

Une participation exceptionnelle du Conseil Départemental à hauteur de **88 000€** a été octroyée pour ce grand projet.

A ce jour, restent en attente de notification deux recettes :

- 1- Subvention Etat : Mobilier urbain : Dépense estimée : 21 475€ recette : 8 590€
- 2- Participation exceptionnelle de la Région : 49 000€



MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
Tel : 0344590305 / Fax : 0344872546

Note de synthèse brève et synthétique retraçant les informations essentielles de la commune de FEIGNEUX Budget annexe eau potable Exercice 2019

Vu les dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) relative à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

*Vu les articles L 2313-1 ,3313-1 et L4313-1 du Code Général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes,
Madame le Maire rappelle l'obligation faite aux communes (quelle que soit leur population) de joindre une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en connaître les enjeux*

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

Affectation du résultat :

- **Exploitation :**
- Résultat de l'exercice : - 11 199.12€
- Résultats antérieur de l'exercice : 24 829.36€
- Résultat à affecter : 13 630.24€
- **Solde d'exécution de la section d'investissement :**
- Solde d'exécution cumulé d'investissement : 29 201.53€
- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 32 397.00€

Report en exploitation

✓ R002 : 10 434.77€

✓ 1068 : 3 195.47€

Budget eau 2019

1- Section exploitation

Dépenses

| Article | BP 2019 € |
|------------------------------------|------------------|
| 6061 : fourn.non stockables | 15 000 |
| 6811 : dotations amortissements | 14 056 |
| 022 : dépenses imprévues | 6 006.77 |
| Total | 35 062.77 |



Recettes

| Article | BP 2019 € |
|--------------------------------|------------------|
| 777 : quote part | 1 628 |
| 70128 : vente de produits fini | 23 000 |
| R002 : résultat reporté | 10 434.77 |
| Total | 35 062.77 |

2- Section investissement

Dépenses

| Article | BP 2019 € |
|--|---------------|
| 1391 : Subv équipement (Opération Ordre) | 1 628 |
| 2156/opération 20 : Renforcement réseau eau rue du Larris Goguet | 35 000 |
| 2156/opération 21 : Sécurisation réseau eau par bouclage rues Vallée/Jousses | 15 000 |
| Total | 51 628 |

Recettes

| Article | BP 2019 € |
|---|---------------|
| 131 : opération 20 :Subv. DETR Renforcement réseau eau rue du Larris Goguet | 11 603 |
| 131 : opération 21 :Subv. DETR : bouclage réseau Rues Vallée -Jousses | 6 000 |
| 2803 frais etudes (opération ordre) | 3 236 |
| 28156 : matériel spécifique(opération ordre) | 10 820 |
| 1068 autres réserves | 3 195.47 |
| R001 solde exécut° reporté | 29 201.53 |
| Total | 64 056 |

Le budget eau potable de la commune de Feigneux, pour l'exercice 2019 est excédentaire en recette d'investissement.

